

Le légaliste

MAHALA BOULANGERIE

Annonce n° 2106
Type Constitution de société
Parution web 15/04/2026
Parution print 15/04/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260415.pdf)

AVIS DE COSNTITUTION

Par acte SSP du 08/04/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MAHALA BOULANGERIE**

Objet social : La fabrication artisanale et/ou industrielle et la vente, sur place, à emporter ou en livraison, de produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glacerie et plus généralement de tous produits alimentaires ; L'exploitation de fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, traiteur, sandwicherie, salon de thé, restauration rapide ou traditionnelle ; L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution de tous produits alimentaires ou non alimentaires liés à ces activités ; La fourniture de prestations de services liées à ces activités, notamment la livraison, l'organisation d'événements, la formation ou le conseil ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

Siège social : 395 Boulevard Marcel Henry Malamani 97620 Chirongui.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : M. KUNNAKKADAN Moossa, demeurant 6, impasse Passot 97640 Sada

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Mamoudzou

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.